

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CAISSE DES ÉCOLE
DE LA COMMUNE DE SAINTRY SUR SEINE
SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

DATE DE CONVOCATION

01-04-2019

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

01-04-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 16
PRÉSENTS : 13
VOTANTS : 14

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2019-04-11 - N°5

Conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à 18 heures 30, s'est réuni en Maire de SAINTRY SUR SEINE, le Comité directeur de la Caisse des écoles, légalement convoqué, sous la présidence de Madame CARTAU-OURY Martine, Présidente de la caisse des écoles.

Présents : Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Arnaud DELIERE ; Madame Sylvie VIGNAS Monsieur Machiré GASSAMA, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Madame Laurence GUILLOU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Laurence THOUVENIN, Madame Béatrice ALLIX-COINTE, Madame Vanessa ELLEBOODE, Monsieur Sébastien VALLIER, Madame Sabine KOTULA CHAOUI,

Absent représenté : Madame ROSZAK Audrey

Absents non représentés : Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Laetitia HERSCHKORN

Secrétaire de séance : Sylvie VIGNAS

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 de la CAISSE DES ECOLES

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 de la CAISSE DES ECOLES

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le débat budgétaire de la Caisse des Ecoles en date du 03 avril 2019

Vu ses délibérations en date du 11 avril 2019 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2018 et adoptant l'affectation du résultat 2018 ;

Madame CARTAU-OURY ayant soumis à l'examen du Comité de la Caisse des Ecoles le projet de Budget Primitif 2019, appuyé des documents justifiant les prévisions portées,

Après examen et débats,

Après en avoir délibéré à l'Unanimité

DECIDE de voter le Budget Primitif 2019 de la Caisse des écoles :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

ADOpte le Budget Primitif de la Caisse des écoles pour l'exercice 2019 comme il suit :

Fonctionnement

Dépenses : 18 900.00 €

Recettes : 18 900.00 €

Investissement

Dépenses : 1 638.07 €

Recettes : 1 638.07 €

PRECISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 11 avril 2019

La Présidente

Martine CARTAU-OURY

